



Vente maison de sa mère à un enfant

Par **Sanchez frederic**, le **26/09/2016** à **13:58**

Bonjour ma mère a hérité de la maison familiale suite au décès de mon père. donation au dernier vivant avec usufruit quotité. nous sommes 3 enfants. je voudrais acheter la Maison sans avoir à payer ma part de succession . sans avoir à payer la part de ma mère qui me ferait donation de sa part. et chacun de mes frères aurait leur part équitable. ma mère resterait dans sa maison avec nous. on s'occuperait d'elle pour ces vieux jours à venir. elle n'aurait plus rien à s'occuper plus rien à payer. tôt le monde est d'accord sur le principe du projet. maintenant o voudrais savoir si cela est possible. quelles sont les solutions. je vous remercie par avance.

Par **MayadouxAvocat**, le **27/09/2016** à **11:15**

Bonjour,
Tournez vous vers un notaire, ils sont les mieux placés pour vous conseiller en la matière, et vous accompagner dans les décisions et démarches les plus appropriées à votre situation.
bien cordialement